



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 11 janvier 2021

### **LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS POUR L'ADAPTATION DE LA CONDUITE DES TROUPEAUX SOUMIS AU RISQUE DE PRÉDATION PAR LES GRANDS PRÉDATEURS**

Le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté vient de lancer un appel à projets pour accompagner les éleveurs dans l'adaptation de la conduite des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs.

Cet appel à projets permet de subventionner, via le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et la contrepartie de crédits de l'État, la mise en place des mesures de protection suivantes :

- achat et entretien de chiens de protection (taux de financement de 80 %) ;
- accompagnement technique des éleveurs (taux de financement de 100 %) ;
- achat de clôtures électrifiées (taux de financement de 80 %).

Les deux premières mesures sont accessibles à l'ensemble des éleveurs du département.

La troisième mesure est quant à elle réservée aux éleveurs dont les troupeaux pâturent sur des communes classées en « cercle 2 » (listées dans l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2020). Il s'agit des secteurs où sont survenues des attaques, au cours des 2 dernières années, pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été écartée : le Charolais et ses alentours (de Torcy au Nord à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf au Sud) et le Morvan.

Les éleveurs intéressés peuvent déposer leur dossier de demande d'aide à la direction départementale des territoires jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021. Les services de la direction départementale des territoires et de la chambre d'agriculture se tiennent à la disposition des éleveurs pour les accompagner dans la constitution de leur dossier de demande d'aide.

### **Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : [pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr)



@Préfet71

Le Charolais a été touché en 2020 par une quarantaine d'attaques imputées à un loup. Le département de Saône-et-Loire est susceptible de connaître de nouvelles incursions de loups sur ses territoires, voire d'une installation pérenne du prédateur.

En complément des recommandations à la profession à réfléchir aux enjeux de l'adaptation des modes de conduite et de pratique de l'élevage ovin en Saône-et-Loire, le préfet invite les éleveurs ovins à souscrire à l'appel à projets régional pour se doter de moyens de protection pérennes de leurs troupeaux.

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2020 et les formulaires de demandes d'aides sont disponibles sur le site des services de l'État :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/protection-des-troupeaux-domestiques-a13434.html>

**Bureau de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr)

